



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°96** du 30 avril 2020

## UNE

### SOMMET EUROPÉEN : VERS UN PLAN DE RELANCE EUROPÉEN



Crédit photo : © jridgewayphotography - Flickr CC

Réunis en [visioconférence le 23 avril](#), les chefs d'État et de gouvernement des 27 se sont mis d'accord sur les grands principes, mais pas les modalités opérationnelles de ce plan de relance.

Les chefs d'État et de gouvernement ont confié à la Commission européenne le soin de proposer un compromis courant mai sur la mise en œuvre du [plan de relance européen post COVID](#), qui serait intégré au [futur budget 2021-2027](#) de l'Union européenne. Une possibilité pour financer le plan de relance serait de remonter le niveau de contribution des États membres au budget communautaire, pour le faire passer de 1,2 % de leur revenu national brut à 2 %, ce qui requiert cependant l'unanimité des 27.

Les chefs d'état et de gouvernement ont d'ores et déjà défini un cadre pour la création d'une nouvelle facilité financière dont la capacité d'intervention approchera « mille milliards d'euros » d'après la Présidente de la commission européenne. Ce Fonds de relance devrait utiliser une technique budgétaire déjà expérimentée avec le plan « Juncker » à savoir une garantie publique provenant du budget de l'UE et des États membres constituée pour lever des fonds sur les marchés de capitaux. Ces fonds seraient affectés aux secteurs d'activité et aux territoires les plus touchés par la pandémie avec un programme spécifique de relance décliné en quatre axes : la cohésion et les réformes ; la concrétisation du *Pacte vert* européen et de l'agenda numérique ; la réponse commune aux crises et l'aide aux pays tiers.

À noter que le sommet européen a permis également de valider les mesures budgétaires et financières proposées par les 27 ministres européens des Finances du 9 avril dernier. Il s'agit de mobiliser 3 instruments, des « filets de sécurité », pour aider les états membres à faire face à la crise

sanitaire et économique à commencer par l'activation du [Mécanisme européen de stabilité](#) (MES) via une ligne de crédit (jusqu'à 240 milliards). L'aide devrait être focalisée sur les dépenses de santé mais pourrait aussi concerner le soutien à l'économie.

La création d'un fonds paneuropéen de garantie pour les entreprises au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI) pourrait aller jusqu'à 200 milliards d'euros. Doté de garanties formulées par les États membres à hauteur de 25 milliards d'euros, ce fonds sera en mesure d'apporter un soutien direct aux entreprises européennes via l'apport de liquidités d'urgence, y compris aux PME. Enfin, les États membres se sont entendus sur l'instauration de [l'instrument SURE](#) de soutien aux dispositifs nationaux de chômage partiel doté de 100 milliards d'euros.

## NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

### INTERREG ESPACE ALPIN : PRÉPARATION DE L'APRÈS-2020 ET FOCUS SUR QUELQUES PROJETS



Crédit photo : © Claire André - Flickr CC

**Tandis que les derniers projets ont démarré, la préparation de l'avenir du programme est bien enclenchée.**

Les travaux de préparation du programme [INTERREG Espace alpin](#) 2021-2027 ont débuté à l'été 2019. Pour cela, une "task force" composée des délégations de chaque pays partenaire du programme et d'observateurs (Commission européenne, [Présidence de la Stratégie macrorégionale alpine](#) et Convention Alpine) a été mise en place. Les acteurs du territoire sont également impliqués dans ce processus et une consultation en ligne sera lancée début mai.

En attendant, nous vous invitons à découvrir 3 projets de la priorité 1 « Un espace alpin innovant », lauréats du 4<sup>ème</sup> appel à projets dont nous avons annoncé les résultats dans un [numéro précédent d'Ambition Europe](#). Le projet **HEALPS 2** vise à améliorer les conditions générales d'utilisation des ressources naturelles de santé des régions alpines en développant des produits de tourisme de santé. Les partenaires de notre territoire sont ALPARC et l'Association Routes des Villes d'Eaux du Massif Central. HEALPS 2 contribue au positionnement « tourisme de santé » de l'espace alpin à l'échelle mondiale en renforçant son attractivité comme territoire « bien être ».

Le projet **TAAFE** (Towards an Alpine Age-Friendly Environment) s'inscrit, quant à lui, dans le contexte du vieillissement des populations européennes. Il vise à soutenir une approche transversale qui s'appuie sur des méthodes participatives incluant des aînés dans 6 sites pilotes de l'Espace alpin. Selon le modèle TAAFE, chaque site pilote soutient un « trio » composé d'un agent administratif (du partenaire local), d'un soutien méthodologique (pour assurer la qualité de la démarche) et, surtout, d'un (ou deux) représentant(s) des aînés locaux. Notre territoire est représenté par l'Université Grenoble Alpes.

Enfin, le projet **CIRCULAR 4.0** consiste à accompagner les PME industrielles de l'espace alpin dans leur transition vers l'économie circulaire, en exploitant le potentiel des technologies digitales. Une communauté « Circular 4.0 » sera ainsi créée pour partager les bonnes pratiques et les expériences. L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est partenaire de ce projet.

## INTERREG ALCOTRA : UN TERRITOIRE DE BONNES PRATIQUES



À l'occasion des 30 ans des programmes INTERREG, le programme ALCOTRA (France-Italie) occupe le devant de la scène avec le lancement d'un concours de storytelling ainsi que la valorisation du projet MisMi.

Soucieux de protéger son territoire face au changement climatique, le [programme INTERREG ALCOTRA](#) a choisi comme thème de son [concours de storytelling](#) l'environnement et les défis d'adaptation au changement climatique sur le territoire de coopération transfrontalière franco-italien. Jusqu'au 7 juin 2020, les citoyens du territoire pourront participer à ce rendez-vous artistique et saisir la chance d'exprimer leur créativité à travers l'image, la vidéo, l'écriture, ou bien le son afin de « raconter 30 ans d'évolution climatique ». Cette initiative s'adresse en premier lieu aux jeunes mais aussi aux bénéficiaires du programme et autres citoyens sensibilisés, et contribuera à la représentation du territoire et de son évolution face au changement climatique. Parmi les histoires reçues, 3 gagnants (un par chaque catégorie : jeunes-bénéficiaires ALCOTRA-citoyens) seront sélectionnés par un jury tandis que le public sera mis à contribution en votant pour ses histoires préférées sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Le prix final pourrait être un vol en parapente avec les scientifique et arpenteur des alpes en parapente, Nicolas Plain.

Dans un tout autre registre, c'est un projet du programme ALCOTRA qui a été récemment [salué](#) par la Commission européenne (DG Regio) et publié [sur son site internet](#) en tant que pratique exemplaire Développant un « modèle intégré de santé pour une montagne inclusive », le projet MisMi a su faire preuve d'adaptabilité en allouant plus de 140 000 euros de son budget pour des mesures de soutien à l'état d'urgence lié au COVID-19, ce qui lui a valu cette mise en lumière de la Commission. Financé par le deuxième appel à projets de la programmation 2014-2020, le projet MisMi a pour enjeu l'expérimentation d'un modèle de médecine proactive rassemblant des services de santé et des services sociaux dans la Vallée d'Aoste et la Tarantaise.

## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Vous cherchez un financement dans le domaine de l'environnement ?**

L'appel à propositions LIFE 2020 a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

## ACTUALITÉS

### UNE ALLIANCE DE RELANCE VERTE FACE À LA CRISE DU COVID-19



Crédit photo : © Mathilde AUDIAU - Flickr CC

Dans [une tribune](#) mise en ligne dans différents organes de presse européens le 9 avril, 13 ministres européens chargés de l'Environnement appellent la Commission européenne à profiter de la relance pour replacer l'économie sur de nouvelles bases.

« Le Pacte vert (Green Deal) constitue une stratégie pour une nouvelle forme de croissance, laquelle pourra tout à la fois stimuler la reprise économique, créer des emplois tout en accélérant la transition verte de façon efficace ». Les 13 ministres, dont la ministre française de la Transition écologique et solidaire, réaffirment leur soutien aux nouveaux objectifs de réduction d'émission européens (-50 à -55 % d'émissions entre 1990 et 2030) et appellent à renforcer l'action communautaire en faveur de la préservation de la biodiversité, qui d'après eux « constitue une partie de la réponse à la crise sanitaire et environnementale ».

Par ailleurs, 79 députés européens tous partis confondus de 17 pays européens, et issus de la société civile, 37 PDG, 28 associations d'entreprises, la Confédération européenne des syndicats, 7 ONG et 6 groupes de réflexion (*think tanks*) ont également signé la tribune et ont pris l'engagement de créer, soutenir et mettre en œuvre des solutions afin de préparer les économies au monde de demain.

Cette alliance européenne pour une relance verte entend « bâtir une réflexion partagée sur des plans d'investissement verts d'après-crise » et proposer « les solutions d'investissement nécessaires et alignées avec les engagements pour le climat ». La crainte des signataires, partagée par de nombreux acteurs de l'économie durable, est que les gouvernements préfèrent relancer l'économie le plus vite possible en reculant sur les normes environnementales et climatiques pour ne pas risquer d'entraver l'activité des entreprises.

"Nous devons résister à la tentation de solutions à court terme en réponse à la crise actuelle qui risquent d'enfermer l'Union européenne dans une économie basée sur les énergies fossiles pour des décennies", avertissent-ils. Certains constructeurs automobiles commencent ainsi à demander un report des normes européennes sur les émissions des véhicules entrées en vigueur début janvier 2020.



## COVID-19 : L'UE S'ENGAGE À AIDER LES PAYS TIERS



Crédit photo : © Julien Harnais - Flickr CC

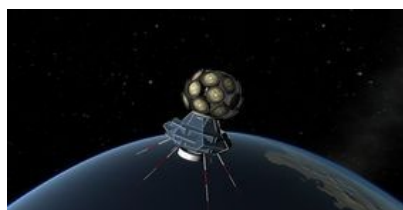
**Dans un contexte d'épidémie mondiale, l'Union européenne fait le pari de la solidarité internationale en [mobilisant plus de 15 milliards d'euros](#) pour les pays tiers.**

La Commission européenne a présenté mercredi 8 avril un vaste plan d'aide pour soutenir et coordonner l'assistance aux pays tiers partenaires de l'UE dans leur lutte contre la pandémie de Covid-19. À travers une approche intitulée «[Team Europe](#)», l'Union européenne se concentrera sur les réponses à apporter à la crise sanitaire et aux besoins humanitaires sur place, grâce à un appui financier provenant de ressources existantes de l'action extérieure. Au sein du budget global de 15,6 milliards d'euros, l'Afrique se verra allouer 3,25 milliards d'euros tandis que 3,07 milliards d'euros seront destinés à l'ensemble des pays membres de la politique de voisinage.

Avec l'appui de la stratégie « Team Europe » dont le budget total s'élèvera à plus de 20 milliards d'euros (en incluant 5,6 milliards d'euros de [contributions de la BEI](#)), les pays tiers partenaires pourront ainsi compter sur les ressources des [opérations de réaction d'urgence](#) qui visent à fournir une aide humanitaire immédiate aux pays touchés, grâce à un budget de 502 millions d'euros. L'aide de l'Union européenne s'étendra également au soutien aux systèmes de recherche, de santé et de distribution d'eau, ainsi qu'à la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie, avec un budget de respectivement 2,8 milliards d'euros pour le premier volet et de 12,28 milliards d'euros pour le second.

Au-delà de cette stratégie, le [Fonds européen pour le développement durable](#) (FEDD) a débloqué un montant supplémentaire de 1,42 milliard d'euros de garanties en faveur de l'Afrique et des pays du voisinage. Enfin, la Commission a proposé le 22 avril d'octroyer [3 milliards d'euros d'assistance macrofinancière](#) à 10 pays des politiques d'élargissement et de voisinage.

## TRAÇAGE : UNE DES CLÉS DU DÉCONFINEMENT ? À QUELLES CONDITIONS ?



Crédit photo : © Kordite - Flickr CC

**Dans le contexte de la préparation du déconfinement en Europe, l'utilisation des données de géolocalisation fait débat car l'enjeu est le respect de la vie privée c'est-à-dire la conformité au [RGPD](#) et à la législation [ePrivacy](#).**

Depuis plus d'un mois, les institutions européennes, les États membres et tous les autres acteurs européens publics et privés parties prenantes avancent leurs arguments en faveur ou contre l'utilisation des applications de traçage mobile. Sur la base de la [recommandation](#) de la Commission du 8 avril préconisant une approche européenne commune de l'utilisation d'applications et de données mobiles pour permettre le traçage des contacts et la distanciation sociale, l'Exécutif européen a publié, le 16 avril, avec le soutien des États membres, une [boîte à outils de l'UE](#) concernant l'utilisation d'applications mobiles d'alerte et de traçage des contacts ainsi que [des orientations](#) sur le respect de la vie privée par ces applications. Ces documents prévoient comme exigences essentielles que les applications de traçage des contacts et d'alerte soient volontaires, interopérables et validées par les autorités de santé publique.

La Commission procédera à une évaluation périodique des mesures prises par les États membres et pourra, le cas échéant, recommander l'adoption ou la suppression progressive de mesures qui ne semblent plus nécessaires. Le Parlement européen de son côté a adopté le 17 avril une [résolution commune](#) dans laquelle il demande que les autorités privilégient un modèle de stockage de données décentralisé et que l'utilisation des applications de traçage de contact ne soit pas imposée. Enfin, le [Comité européen de la protection des données](#) (CEPD), la « CNIL des institutions », après s'être prononcé [pour une approche paneuropéenne](#) a, à son tour, publié mercredi 22 avril, [ses lignes directrices](#). Il soutient globalement l'approche de la Commission dans sa boîte à outils et insiste notamment sur le caractère volontaire du recours au traçage, l'anonymisation et l'arrêt du système, une fois la crise passée.

## CRISE SANITAIRE : LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION ET ESCROQUERIES



Crédit photo : © Pulpolux !!! - Flickr CC

**Les institutions européennes alertent et se mobilisent.**

Les institutions européennes ont mis en garde à plusieurs reprises contre les risques liés aux tentatives de désinformation, aux escroqueries et plus généralement aux cyberattaques dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 qui relèvent de manipulations politique ou commerciale et dont les dommages pécuniaires peuvent être lourds. Ainsi une [page web](#) conjointe de l'UE sur la lutte contre la désinformation a été créée sur la réponse de l'Europe au coronavirus qui a pour objectif de « démêler le vrai du faux ». Elle permet en particulier de réfuter les mythes les plus courants liés à l'épidémie de COVID-19.

Le Parlement européen dans sa [résolution du 17 avril](#) sur une réponse coordonnée à la crise, a demandé à la Commission européenne et aux autorités nationales de surveiller le marché afin de mettre un terme aux pratiques commerciales malhonnêtes, en particulier la vente de faux équipements médicaux en ligne. Quant au commissaire européen à la Justice, [Didier Reynders](#), [il a demandé](#) aux plateformes (Facebook, Google et plusieurs marketplaces) une liste des mesures prises ou prévues contre les arnaques liées au Coronavirus et [plus récemment](#) leurs statistiques sur l'efficacité de leurs mesures.

Enfin, [Europol](#), l'Agence de l'UE pour la coopération des services répressifs, recueille des informations auprès des États membres de l'UE et publie régulièrement des rapports sur la manière dont les cybercriminels font évoluer leurs activités criminelles pour exploiter la pandémie de coronavirus.



## LE SAVIEZ-VOUS ?



### **LA COMMISSION EUROPÉENNE LANCE LE PRIX 2020 DE L'INCLUSION PAR LE SPORT**

Créé pour aider à construire une société inclusive et unie par le sport, [#Beinclusive 2020](#) récompense le travail d'organisations qui œuvrent à l'inclusion par le sport.

Les [inscriptions](#) resteront ouvertes jusqu'au 30 juin ; et ce sont 9 projets réussis d'intégration sociale par le sport qui seront récompensés : les trois premiers recevront 10 000 euros et les six finalistes, 2500 euros. À l'heure où nous rédigeons, la remise des prix est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### **150 MILLIONS D'EUROS POUR DES PMES EXPORTATRICES IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE**

La Commission européenne a validé, le 24 avril, [un régime de garantie français](#) pour les petites et moyennes entreprises (PME) dont les activités d'exportation pâtissent de la pandémie.

Ce régime a été autorisé en vertu de l'[encadrement temporaire](#) des aides d'État adopté par la Commission le 19 mars 2020, tel que modifié le [3 avril 2020](#). L'aide, accordée sous la forme de garanties d'État sur les prêts, sera accessible à toutes les entreprises exportatrices françaises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliard d'euros. Au total, 150 millions d'euros pourraient être mobilisés.



## DICO DE L'EUROPE



### **Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (EACEA)**

L'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (**EACEA**) a été créée en 2006 pour gérer les financements relatifs à l'éducation, la formation, la jeunesse, le sport, l'audiovisuel, la culture, la citoyenneté et au volontariat. Elle travaille donc en étroite collaboration avec les équipes de la Commission responsables des programmes de financement dans ce domaine, notamment [Europe créative](#), [Erasmus+](#), le [Corps européen de solidarité](#), [l'Europe pour les citoyens](#). L'Agence participe à l'élaboration des lignes directrices et critères d'éligibilité des appels à propositions, évalue ces candidatures, sélectionne les projets, et fournit des informations aux candidats et bénéficiaires.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

**[Ecrire à la délégation](#)**